



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Guylène Esnault
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale (Dasen) du Finistère
Inspection Académique
1 boulevard du Finistère
CS 45033
29 558 QUIMPER cedex 9

Saint-Renan, le 21 septembre 2020

Madame la Directrice,

Je souhaite attirer votre attention sur la demande de « double sectorisation » pour la commune de Milizac (pour toutes les filières), sur ma circonscription. La double sectorisation permettrait en effet aux familles résidant à Milizac de choisir d'inscrire leurs enfants - de manière indifférenciée - soit au collège Croas ar Pennos à Guilers, soit au collège de Kerzouar à Saint-Renan.

Connaissant bien ce territoire et les dynamiques territoriales qui l'animent, j'appelle pour ma part de mes vœux cette double sectorisation, et en ai déjà fait part à votre prédécesseur (cf. copie de sa réponse en pièce jointe). La perspective de la mise en service à la rentrée prochaine du nouveau collège de Saint-Renan (équipement en faveur duquel j'ai beaucoup œuvré en tant que conseiller général) est un facteur supplémentaire plaidant pour la double sectorisation. La double sectorisation permettrait en effet aux élèves de Milizac d'être accueillis au sein de ce nouvel établissement.

Selon les derniers échanges, je note que la double sectorisation pourrait être intégrée dans la prochaine carte académique des pôles bilingues bretons, c'est-à-dire la carte des langues couvrant la période 2022-2024 (et après).

Au regard du calendrier de cette nouvelle carte des langues en préparation, je souhaite connaître votre position à ce sujet, et reste bien évidemment à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Veuillez recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Bien à vous,

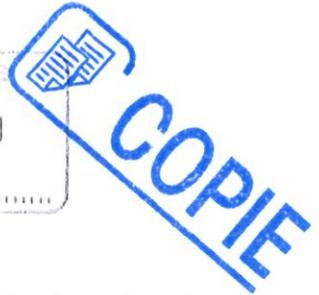
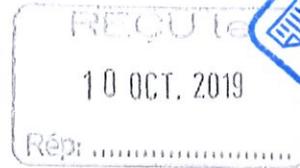
Didier Le Gac
Député

PJ : Copie du courrier de Madame Lombardi-Pasquier du 7 octobre 2019.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh





académie
Rennes

direction des services
départementaux
Finistère
Éducation
nationale

Service
DIVEL 29

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux de
L'Education nationale du Finistère

à

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
11 rue de Kerzouar
BP 30089
29290 SAINT-RENAN

Quimper, le lundi 7 octobre 2019

Dossier suivi par
Pascal REY

T 02 98 98 98 81

F 02 98 98 98 80

Pascal.rey
@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère
CS 45033
29558 QUIMPER
Cedex 9

www.ac-rennes.fr

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 26 septembre 2019, vous avez souhaité attirer mon attention sur la question de l'éventuelle double sectorisation de la commune de Milizac-Guipronvel, aujourd'hui rattachée au seul secteur de recrutement du collège Croas Ar Pennoc de Guilers.

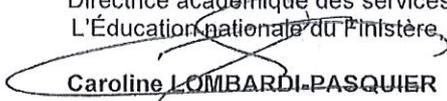
Vous me faites également part de la difficulté des élèves de la filière bilingue de poursuivre leur parcours au collège de Plouzané, faute de transport scolaire approprié.

S'agissant de la filière monolingue, je souhaite vous rappeler la compétence exclusive exercée par le Conseil départemental du Finistère sur la sectorisation des collèges.

Je souhaite enfin vous préciser, que j'ai relayé auprès des services compétents du Rectorat, en charge de la carte des pôles bilingues, la demande d'ouverture d'une filière bilingue au collège public de Saint-Renan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
L'Éducation nationale du Finistère,


Caroline LOMBARDI-PASQUIER

Copie(s) : Cabinet